



Titre executoire international

Par **porotito76**, le **25/06/2011 à 02:30**

Bonjour,

J'ai fait un pret finaref pour 1.500 euros en 2006. Quelques temps apres, j'ai quitee la france pour m'installer au chili, oiù je me suis mariee, et j'y suis depuis cette date. j'ai cesse de payer le pret en octobre ou novembre 2010, parce que j'ai pense qu'apres 5 ans de remboursement, il etait bizarre que mon pret ne baisse pas, alors qu'en fait c'est a cause des fais et taux d'interets hors-normes que mon pret durait si longtemps. Bref, pour aller au plus vite, la SCP Mercieca a contacte ma mere a Lille pour la menacer cette semaine (mercredi), puis j'apprends aujourd'hui (vendredi), qu'un huissier de justice s'est presente au domicile de mes parents en leur ordonnant de leur donner mon adresse au Chili, en disant qu'ils allaient envoyer la justice ici chez moi, au chili. Ils disent qu'ils m'ont envoye une convocation (bien sur comme je ne vis plus en france, difficile que je la recoive), et en plus ils disent que je n'ai jamais verse aucune somme pour le remboursement de mon pret (ce qui est faux, preuves et decomptes a l'appui).

Que puis-je faire depuis le chili? quels sont mes recours etant si loin? Si il y a titre executoire, comment le savoir? Est-ce que je risque l'extradition pour cela? Y a t-il mnoyen de negocier le paiement restant du (1.200 euros), pourle payer a echeance? Peuvent-ils saisir chez moi, ici au chili? La maison et tout nos biens sont au nom de mon mari, pas au mien, mais nous sommes sous le regime des bien communs (sauf que notre mariage n'est pas encore valide en france, je suis donc consideree non-mariee sur le registre civil francais).

Si quelqu'un peut me conseiller, c'est tellement difficile de regler ces problemes quand on est si loin.

Peuvent-ils harceler mes parents a leur domicile ou au telephone (meme si il y a titre executoire, cela me semble peu normal)

Merci de toute reponse!!

Par **mimi493**, le **25/06/2011** à **05:13**

[citation]Est-ce que je risque l'extradition pour cela?[/citation] non, bien sur, ça reste du civil. Tout ça c'est de l'intimidation, vos parents n'ont d'ailleurs aucune obligation de donner votre adresse. L'huissier ne fait surement que du recouvrement amiable malgré que ça n'en ait pas l'air.

S'il y avait un titre exécutoire, il l'aurait donné à vos parents. Vos parents doivent les envoyer bouler c'est tout